

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01487

Numéro SIREN : 804 168 763

Nom ou dénomination : AQUABIOGAZ

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009855

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/009855**
n° de gestion : **2014B01487**
n° SIREN : **804 168 763 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AQUABIOGAZ - Société par actions simplifiée
17 rue de la Frise 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1381707

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	31.12.2017			31.12.2016	
	RUBRIQUES	BRUT	AMT. & PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Immobilisations incorporelles					
- Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Constructions					
- Installations techniques					
- Autres immobilisations corporelles	2 837 509	247 425	2 590 084		2 539 872
- Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations & créances rattachées					
- Autres immobilisations financières					
TOTAL	2 837 509	247 425	2 590 084		2 539 872
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
- Matières premières, approvisionnement	1 414		1 414		
AVANCES & ACOMPTES S/COMMANDES					
CREANCES					
- Clients et comptes rattachés	14 263		14 263		281 800
- Autres créances	142 925		142 925		126 100
- Capital souscrit et non versé					
DIVERS					
- Valeurs mobilières placement					
- Disponibilités	602 494		602 494		584 706
COMPTES DE REGULARISATION					
- Charges constatées d'avance	13 940		13 940		15 106
TOTAL	775 036		775 036		1 007 712
- Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL GENERAL	3 612 544	247 425	3 365 119		3 547 583

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	
Autres réserves	9 207	
Report à nouveau		(59 302)
Résultat de l'exercice	317 155	127 509
TOTAL	337 362	78 207
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées (*)	87 000	36 718
PROVISIONS		
Provision pour risques et charges		
TOTAL	87 000	36 718
DETTES		
Emprunts dettes auprès des établ.de crédit	2 440 296	2 656 343
Emprunts dettes financières divers		
Dettes fournisseurs	375 168	328 175
Dettes fiscales et sociales	125 292	34 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		412 775
Autres dettes	1	1 000
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 940 757	3 432 659
TOTAL GENERAL	3 365 119	3 547 583

(*) Amortissements de caducité

Reçu de la Direction

11 JUIN 2018

SOUS LE N°

9825

C O M P T E D E R E S U L T A T

RUBRIQUES	2017	2016
Ventes de marchandises		
Production vendue - biens	1 566 991	751 260
Production vendue - services		
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 566 991	751 260
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Autres produits d'exploitation	2	1
TOTAL PRODUITS	1 566 993	751 261
Achats de marchandises		
Charges externes	386 576	317 644
Impôts et taxes	989	437
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements des charges à répartir		
Dotations aux amortissements des immobilisations	194 966	139 460
Dotations aux provisions d'exploitation		
Autres charges d'exploitation	400 842	62 844
TOTAL CHARGES	983 373	520 385
RESULTAT D'EXPLOITATION	583 620	230 876
Produits des participations		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
Autres produits financiers	194	
PRODUITS FINANCIERS	194	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
Autres charges financières	69 046	69 264
CHARGES FINANCIERES	69 046	69 264
RESULTAT FINANCIER	(68 851)	(69 264)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	514 769	161 612
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 036	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 036	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(39 036)	
IMPOT SUR LES BENEFICES	158 578	34 103
TOTAL PRODUITS	1 250 033	751 261
TOTAL CHARGES	1 567 187	623 752
RESULTAT NET	317 155	127 509

ANNEXE

La présente annexe est jointe au Bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 couvrant la période du 01/01/17 au 31/12/17.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

I.1- CONVENTIONS COMPTABLES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/17 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L.12312 à L123-28) du règlement ANC N°2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I.2- CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

I.3- INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

I.4- ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(néant)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

S'agissant d'un contrat de concession, les biens mis dans la concession par le concédant et le concessionnaire sont inscrits à l'actif du bilan dans la catégorie « autres immobilisations corporelles » pour le montant total de 2 837 508.56 € du concessionnaire, la société Aquabiogaz.

Les amortissements de caducité sont calculés à compter de la date de mise en service jusqu'à la remise gratuite au concédant à la fin du contrat de la concession soit le 05/04/2031.

Il faut distinguer les biens non renouvelables amortis sur la durée du contrat et les biens renouvelables qui eux feront l'objet d'un remplacement avant la fin de la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(néant)

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en euros)	Bilan au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage	2 642 614	194 895		2 837 509
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
TOTAL	2 642 614	194 895		2 837 509
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 642 614	194 895		2 837 509

Acquisition et mise en service en aout 2017 d'un 3eme procédé membranaire pour un montant de 194 k€ amorti jusqu'au 05/04/2031 selon la spécificité comptable des contrats en concession (cf.1.4 Actif immobilisé)

2.2. AMORTISSEMENTS

(en euros)	Bilan au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques	102 742	144 683		247 425
Autres immobilisations			0	
TOTAL	102 742	144 683	0	247 425
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	102 742	144 683	0	247 425

2.3. PROVISIONS

(Néant)

2.4. ETAT DES ECHEANCES, CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
Autres créances clients	14 263	14 263	
Personnel et comptes rattachés			
Etat – impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la Valeur Ajoutée	142 795	142 795	
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	130	130	
Charges constatées d'avance	13 940	13 940	
TOTAL DES CREANCES	171 128	171 128	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>Emprunts auprès Ets de crédit</u>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	2 440 296	227 333	859 259	1 353 704
Dettes financières divers				
<u>Dettes fournisseurs</u>	375 168	375 168		
<u>Dettes sociales</u>				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres				
<u>Dettes fiscales</u>				
Impôts sur les bénéfices	124 474	124 474		
Taxe sur la Valeur Ajoutée				
Autres impôts et assimilés	818	818		
<u>Dettes sur immobilisations</u>				
<u>Groupe et associés</u>				
<u>Autres dettes</u>	1	1		
TOTAL DES DETTES	2 940 757	727 794	859 259	1 353 704

2.5. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social au 31/12/2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
GEG ENeR	70	70
DEGREMONT SERVICES	30	30
TOTAL	100	100

La valeur nominale des actions est de 100 Euros/action.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	(en euros)	Exercice 2017
Production vendue - biens		1 566 991
Production vendue - services		0
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		1 566 991

3.2. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ résultat courant	514 769	171 583	343 186
+ résultat exceptionnel	- 39 036	- 13 005	- 26 031
- participation des salariés			
Résultat comptable	475 733	158 578	317 155

3.3. DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

- Charges d'exploitation = 13 940 €

3.4. DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Néant)

3.5. DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2017	31/12/2016
<u>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</u>		
Intérêts courus	12 518	13 750
<u>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>		
Fournisseurs – FNP	258 765	246 558
<u>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</u>		
Fournisseurs – FNP	0	47 111
<u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>	818	263
<u>AUTRES DETTES</u>	1	1 000
TOTAL	272 102	308 682

3.6. DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en euros)	Exercice 2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 036
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(39 036)

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. REPARTITION DU CAPITAL

- plus de 50 % du capital : GEG ENeR (70 %)
- de 1/3 à 50 % du capital : DEGREMONT SERVICES (30 %)
- de 1/5^{ème} à 1/3 du capital : (néant)
- de 1/10^{ème} à 1/5^{ème} du capital : (néant)
- de 1/20^{ème} à 1/10^{ème} du capital : (néant)

4.2. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Type d'engagement	Garantie	Bénéficiaire	Montant garanti	Date
Caution solidaire de DEGREMONT SERVICES	Prêt 2 440 296 €	Banque Rhône-Alpes	732 088 €	23/10/2014
Caution solidaire de GEG			1 708 207 €	
Caution solidaire de DEGREMONT SERVICES	Garantie à 1 ^{ère} demande délivrée par la Banque Rhône-Alpes à la METRO	Banque Rhône-Alpes	91 500 €	01/12/2014
Caution solidaire de GEG			213 500 €	17/11/2014

4.3. DIVERS

-Rémunérations allouées aux Organes d'Administration : néant

-Filiales et participations : néant

-Intégration fiscale : néant

-Consolidation :

La Société est intégrée dans le périmètre de consolidation de la société Gaz Electricité de Grenoble, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, au capital de 24 755 738,56 Euros, dont le siège social est à GRENOBLE (38000) 8, place Robert Schuman, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 331 995 944.

AQUABIOGAZ

S.A.S. AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL – 17 RUE DE LA FRISE - 38000 GRENOBLE
R.C.S. 804 168 763

COMPTES SOCIAUX

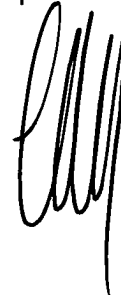
EXERCICE 2017

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

AQUABIOGAZ
S.A.S au capital de 10 000€
Siège social -17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE
804 168 763 RCS GRENOBLE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Certifiés conformes par la Présidente GEG ENeR
Représentée par Mme Christine GOCHARD



AQUABIOGAZ
S.A.S au capital de 10 000€
Siège social -17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE
804 168 763 RCS GRENOBLE

**AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2018**

Affectation du résultat proposée au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire

.../..

DEUXIEME RESOLUTION

La présidente propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soit la somme de **317 155,36 €** de la manière suivante :

- la somme de **315 000,00€** au titre de distribution de dividendes aux associées, **315 000,00€**

- la somme de **2155,36€** sur le compte « autres réserves », **2 155,66€**

Le solde du compte « autres réserves » serait ainsi porté de 9 206,60€ à 11 361,96€.

Total égal au résultat : **317 155,36€**

Conformément aux dispositions de l'article 243 quarter du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que les montants éligibles et non éligibles à l'abattement ont été les suivants :

Exercices	Montant de la distribution	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2016	58 000,00€		58 000,00€
31/12/2015	0€		0€
31/12/2014	0 €		0 €

.../..

Affectation du résultat votée par l'Assemblée Générale Ordinaire

.../..

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soit la somme de **317 155,36 €** de la manière suivante :

- la somme de **315 000,00€** au titre de distribution de dividendes aux associées, **315 000,00€**

- la somme de **2155,36€** sur le compte « autres réserves », **2 155,66€**

Le solde du compte « autres réserves » serait ainsi porté de 9 206,60€ à 11 361,96€.

Total égal au résultat : **317 155,36€**

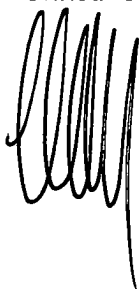
Conformément aux dispositions de l'article 243 quarter du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que les montants éligibles et non éligibles à l'abattement ont été les suivants :

Exercices	Montant de la distribution	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2016	58 000,00€		58 000,00€
31/12/2015	0€		0€
31/12/2014	0 €		0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../..

Certifiée conforme par la Présidente GEG ENeR,
Représentée par Mme Christine GOCHARD



AQUABIOGAZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AQUABIOGAZ

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 17 rue de la Frise, 38000 Grenoble

RCS 807 168 763 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société AQUABIOGAZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AQUABIOGAZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier pour ce qui concerne les immobilisations corporelles et la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

AQUABIOGAZ

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 7 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



Bruno Pouget